

N°28

DÉCEMBRE 2016

# LA LETTRE AUX AGRICULTEURS

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

## POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Depuis deux ans, le Comité de pilotage du Parc naturel régional, composé de la profession agricole, des opérateurs de la filière biologique et des collectivités territoriales, travaille au développement de l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale. Un programme d'actions a été mis en place en début d'année avec les objectifs de multiplier les initiatives sur l'agriculture biologique et d'encourager les reconversions des exploitations dans les années à venir. On compte aujourd'hui 24 agriculteurs biologiques sur le territoire dont six nouveaux agriculteurs convertis en bio depuis janvier. Pour Claire Sonzogni, présidente du Comité de pilotage, « une véritable dynamique est en marche sur le territoire pour le bio, et ensemble nous souhaitons une rentabilité de production pour satisfaire une demande locale croissante. »

Ce programme de développement de l'agriculture biologique est soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais, le Gabnor, l'association Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais, la FRCUMA et Espaces Naturels Régionaux.

### SOMMAIRE

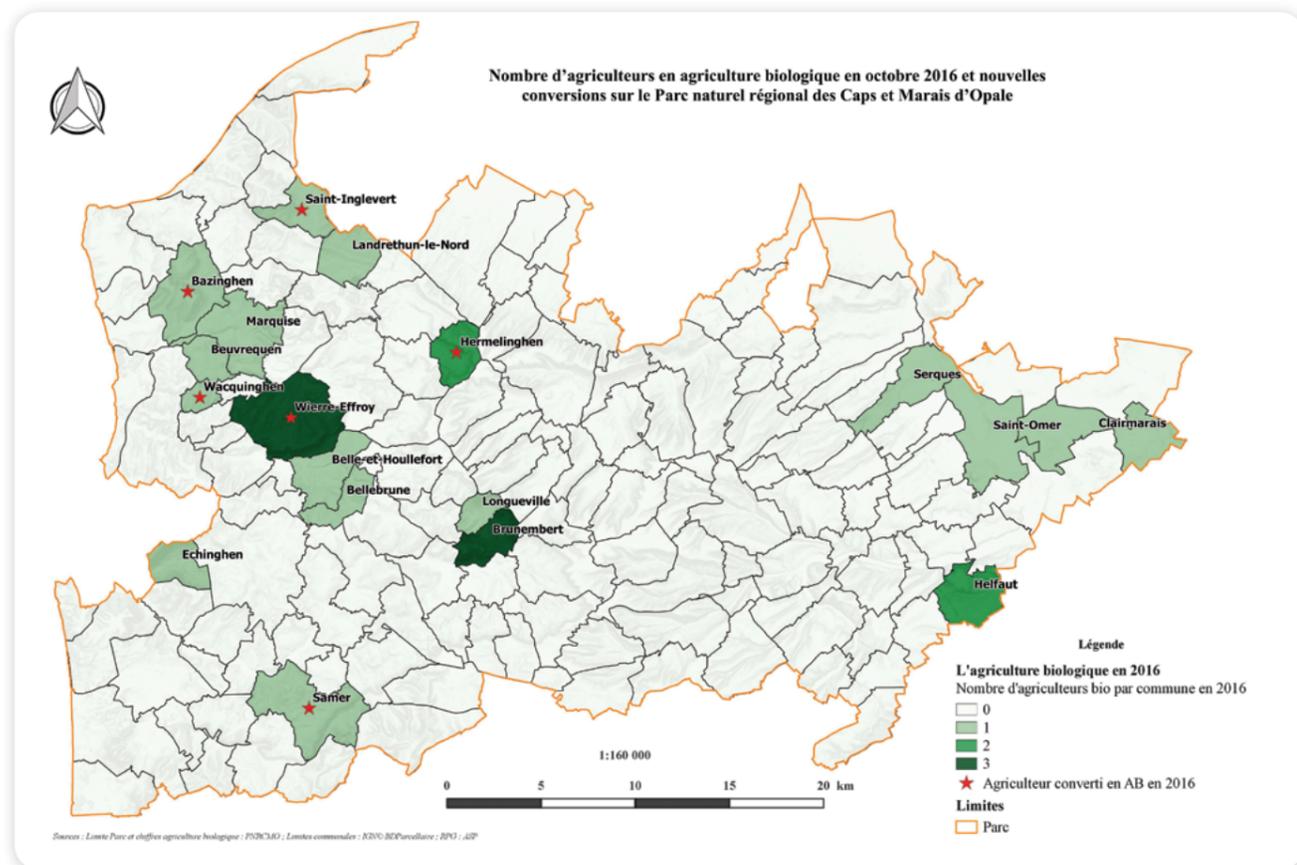
- ▷ P 2 : PREMIER BILAN DU PROGRAMME D'ACTION
- ▷ P 3 : L'INFORMATION, L'EXPÉRIMENTATION ET LES ÉCHANGES POUR ENCOURAGER LA CONVERSION DES EXPLOITATIONS
- ▷ P 4 : DES PARTENAIRES POUR VOUS ACCOMPAGNER

## PREMIER BILAN DU PROGRAMME D'ACTIONS

Via le Programme d'actions Bio du Comité de pilotage pour le développement de l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale, le Parc naturel régional et ses partenaires soutiennent et accompagnent les agriculteurs pour faire connaître davantage ce mode de production notamment lors de visites d'exploitation.

Ensuite des diagnostics sont réalisés de manière individuelle sur les exploitations pour étudier la faisabilité de la conversion au bio. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, une étude technico-économique va compléter cette première étape. Puis des temps d'échanges sont réalisés entre producteurs bios et conventionnels. Enfin, il y a aussi l'aide apportée aux porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture biologique.

Depuis le lancement du Programme d'actions Bio, la surface en agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale a augmenté de 25 % en 2016, par rapport à l'année précédente. Une progression qui s'explique par de nombreux échanges privilégiés entre professionnels.



En 2016, 25 diagnostics de conversion ont été réalisés et 11 études technico-économiques par les deux partenaires techniques, GABNOR et Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais.

La FRCUMA a rassemblé une soixantaine d'agriculteurs lors d'une rencontre autour du matériel de binage (à la CUMA des Monts à Pihen-les-Guînes) et de démonstrations sur le sursemis en prairies et le semis direct (à la CUMA du Mont-Violette à Halingen).

L'association Terre de liens Nord-Pas de Calais a accompagné quatre porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture bio et une agricultrice dans la recherche de foncier.

Enfin, 150 agriculteurs bio ou non ont participé à trois visites de fermes pour en savoir plus sur les méthodes d'un agriculteur bio. Des actions auprès d'autres acteurs de la filière sont menées en parallèle : au niveau des communautés de communes et avec les élus (sensibilisation par l'organisation d'un forum et parution d'un document d'information, restauration collective et préservation de la qualité de l'eau). Toutes ces actions ont permis de voir six nouvelles exploitations converties en bio depuis janvier 2016 : quatre élevages laitiers, un élevage allaitant et une installation en maraîchage.

Au total la surface en agriculture biologique sur le Parc naturel régional s'élève à 832 hectares soit 1 % de la surface agricole. Le Comité de pilotage ambitionne d'atteindre 20 % de la SAU bio en 2020. Il reste une marge de progression importante.

## L'INFORMATION, L'EXPÉRIMENTATION ET LES ÉCHANGES POUR ENCOURAGER LA CONVERSION

Des visites d'exploitations ont été organisées afin de partager des expériences et des savoir-faire entre agriculteurs bio ou non, chez Laurent Delattre, éleveur de porcs entre autres à Belle-et-Houlfort, chez Vincent Hamy, producteur de lait à Longueville et chez Pierre Deldicque, à Helfaut.

À Longueville, dans le Boulonnais, Vincent Hamy a accueilli, fin juin,



plus de 80 personnes pour une visite de son élevage laitier, en bio depuis 2010. L'exploitation compte 100 hectares dont 70 hectares de prairies permanentes, en pente, humides dans les fonds. Le reste de l'assolement est réparti entre prairies temporaires (10 ha), de la luzerne (10 ha) et des céréales diverses : avoine, seigle, méteil. Car les 55 vaches laitières de Vincent Hamy sont uniquement nourries à l'herbe, été comme hiver, grâce à un séchoir en grange avec déshumidificateur mis en service en 2015. Vincent Hamy livre 230 000 litres de lait à la coopérative Lact'Union.

Le Guide technique du séchage en grange est disponible sur simple demande auprès du Parc ou 03 21 87 90 90 ou en téléchargement sur le site [www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)

Début juillet à Helfaut, c'est en bout de champs chez Pierre Deldicque,



producteur de lait bio depuis 2009 que le rendez-vous était donné. Cette année, Pierre Deldicque a testé la culture d'haricots verts bio pour l'industrie agroalimentaire sur un peu plus de 3 hectares, répondant à une demande d'Agrifreez, entreprise basée à Esquelbecq (dans le Nord) et spécialisée dans les légumes surgelés. Malgré des prix attractifs (355 euros la tonne de haricots verts bios contre 170 euros la tonne de haricots conventionnels), Pierre Deldicque n'a pas caché les difficultés d'une telle production notamment le désherbage manuel des mauvaises herbes, en rattrapage de deux passages de la bineuse.

« Ce système très autonome nous a encouragés à nous orienter vers un affouragement en vert en supplément du pâturage », expliquent Charles et Maxime Everaere d'Audembert. Engagés dans des MAEc sur l'implantation de prairies temporaires avec le Parc naturel régional, ils vont en semer encore davantage à base de trèfle, dactyle et luzerne. « Les prairies permanentes seront déjà converties en AB d'ici la fin d'année, les cultures ce sera à partir de mai. C'est tout un nouveau système pour notre exploitation laitière ».

« Ça m'apporte des informations précieuses notamment en ce qui concerne une meilleure valorisation de l'herbe. Je travaille dans le sens du bio, j'y suis vraiment sensible. Je réduis progressivement la culture du maïs et je sème des prairies temporaires. La Chambre d'Agriculture m'aide à me réorienter », explique Benoît Queval, éleveur de vaches laitières à Licques. Il participe régulièrement aux rencontres techniques et visites de ferme organisées par le Parc naturel régional et/ou ses partenaires car sur ses 32 hectares, 12 sont situés sur des coteaux. Benoît Queval a déjà réalisé un diagnostic de conversion et les résultats de l'étude technico-économique l'éclaircissent dans sa prise de décision pour faire le pas de la conversion.

## LA PROSPÉRITÉ FERMIERE : UN EXEMPLE DE LA DEMANDE CROISSANTE

La Prospérité Fermière - Ingredia doit faire face à une demande forte de la part des clients (en particulier les chocolatiers) pour de la poudre de lait entier bio. Aujourd'hui, l'entreprise transforme 10 fois plus de lait bio (20 millions de litres) qu'elle n'en collecte. Elle doit donc faire appel à des approvisionnements extérieurs. Il existe donc un très fort potentiel de débouchés pour du lait bio produit par les adhérents de la coopérative. Pour développer la collecte de lait bio, le conseil d'administration de la coopérative a pris plusieurs mesures incitatives :

- ▷ prix d'achat garanti en bio (450 € / 1000L en 2016)
- ▷ prix du lait bio déconnecté du prix du lait conventionnel
- ▷ « Droit à produire » illimité en bio et en conversion bio (pas de limitation en volume livré A, B et D contractuels disparaissent)
- ▷ augmentation de la prime de conversion à 50 €/ 1000L + prix garanti de 360 € minimum en conversion

Ces mesures s'adressent aux adhérents de la coopérative, mais également aux autres producteurs de lait souhaitant se tourner vers l'agriculture biologique et dont la laiterie ne propose pas de collecte bio.

À noter que la coopérative Lact'Union et l'entreprise Agrifreez (citées dans les articles ci-dessus) recherchent également des producteurs de lait et de légumes bios pour satisfaire une demande grandissante.

## PIONNIERS OU RÉCEMMENT PASSÉS EN BIO : LES MÊMES MOTIVATIONS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET TECHNIQUES



À Marquise, Thierry Verlingue est serein. L'EARL La Liégette est spécialisée dans la production de lait bio depuis 2010. Grâce à une bonne production de lait par vache et des taux de matière grasse et protéique supérieurs à la moyenne, Thierry Verlingue perçoit de la « Prospé » aux alentours de 460 €

les 1 000 litres. Pour en arriver là, Thierry Verlingue a dû surmonter les craintes techniques (Arriverai-je à assimiler les techniques spécifiques à l'agriculture bio ?) et les craintes économiques (Est-ce que je gagnerai ma vie en passant en bio ?). Et l'éleveur ajoute : « Il faut d'abord penser à soi et oser ! ». Pour démarrer sa nouvelle activité, Thierry Verlingue a pu compter sur le GABNOR et la Chambre d'Agriculture. Dans les périodes de doute, il a retrouvé confiance auprès d'agriculteurs déjà engagés en bio. « Je pense que c'est un conflit de générations qui bloque les conversions. Les jeunes qui sont sensibles aux problèmes sanitaires et environnementaux sont prêts à y aller. L'enseignement évolue lui aussi ».

Soucieux du bien-être animal, Samuel Poly de Wierre-Effroy pratique la phytothérapie depuis 10 ans. Il produit même du compost à partir de son fumier. En 2009, il participe à la grève du lait et les propos de Marc Dufumier lors d'une réunion de l'APLI l'encouragent à démarrer ses premiers mélanges fourragers pour semer des prairies temporaires plus riches. Avec 33 ha de prairies temporaires avec notamment des légumineuses (luzerne et trèfle violet) et 30 ha de prairies permanentes, il stoppe alors la culture du maïs (en 2013). Engagé en agriculture bio au 1<sup>er</sup> avril, ses 60 Montbéliardes produisent 440 000 litres de lait. Cette conversion n'a pas nécessité de grand changement car son système d'exploitation très herbager était déjà proche du bio.



C'est le prix d'achat proposé par sa coopérative, la Prospérité Fermière, ainsi que les encouragements d'un agriculteur bio proche qui l'ont convaincu à franchir le pas. Satisfait de son Excédent Brut d'Exploitation, Samuel Poly reconnaît que le passage en bio est un nouveau souffle.

### ▶ PRÉPARER MON PROJET DE CONVERSION

Le passage en agriculture biologique peut impliquer d'importants changements de pratiques. Pour vous aider, les conseillers de la Chambre d'Agriculture et du GABNOR sont disponibles

#### Contactez les conseillers de la Chambre d'agriculture :



- ▶ Alain Lecat, conseiller cultures et fourrages bio (Lille) au 03 20 88 67 54
- ▶ Alexandre Carlu, conseiller élevage laitier et bio (Desvres) au 07 86 84 66 47
- ▶ Florine Serrurier, conseillère volailles et bio (Saint-Laurent-Blangy) au 03 21 60 48 83
- ▶ Claire Barlet, conseillère productions animales et bio au 06 07 80 71 21
- ▶ David Grébert, conseiller légumes bio (Lorgies) au 03 21 52 47 65

#### Contactez les conseillers du GABNOR :



- ▶ Bruno Retailleau, conseiller en productions animales
  - ▶ Alain Delebecq, conseiller en productions végétales (dont arboriculture)
  - ▶ Eugénie Grave, conseillère en maraîchage
  - ▶ Robin Euvrard, conseiller grandes cultures
- Tél. : 03 20 32 25 35

Pour tous renseignements sur le développement de l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale, contactez Marie-Pierre Fauquembergue du Parc naturel régional au 03 21 87 90 90 - Courriel : [mpfauquembergue@parc-opale.fr](mailto:mpfauquembergue@parc-opale.fr)

Les partenaires

Programme financé par



LA LETTRE AUX AGRICULTEURS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE - N° 28 - décembre 2016 - dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre 2016 - ISSN 1764-6766 - **Directeur de la publication** : Philippe Leleu, - **Directeur délégué de la publication** : Olivier Putot - **Rédaction** : Parc naturel régional **Photographies et illustrations** : Parc naturel régional - **Impression** : Imprimerie SIB à Saint-Léonard Tirage 2000 exemplaires sur papier recyclé

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



BP 22 – 62142 Colembert  
Tél. 03 21 87 90 90  
[info@parc-opale.fr](mailto:info@parc-opale.fr)  
[www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)

